

proxim iTi

# Le mag' Proxim iTi #2

Hiver 2024-2025 - N°2



P. 2 à 5

## DÉCRYPTAGE

Votre réseau innove et se transforme

P. 6 à 13

## ZOOMS

Les nouveautés, secteur par secteur

P. 14 et 15

## EN UN COUP D'OEIL

Le plan global du nouveau réseau Proxim iTi (phase pilote)

P. 16

Infos pratiques

# SPÉCIAL GUIDE PROXIM ITI AGILE

# Notre réseau innove et se transforme

## Edito

Depuis sa création, Proxim iTi se développe en recherchant les meilleures solutions pour répondre aux besoins de mobilité des habitants de son territoire, et proposer une alternative à la voiture individuelle. Cette deuxième édition du mag vous présente les évolutions de nos services de bus à partir de l'automne 2024.

Cette transformation du réseau reprend une solution découverte chez nos voisins suisses: le principe du "bus agile". En effet, celui-ci est particulièrement adapté à nos enjeux: desservir à la fois les centres-villes, hameaux et zones d'activité tout en respectant les moyens financiers alloués.

*Stéphane Valli,  
Président de Proxim iTi*



## C'est quoi, cette approche innovante ?

Il s'agit de s'appuyer sur les possibilités nouvelles offertes par la technologie pour proposer un réseau de bus plus souple, afin de mieux répondre à la demande.

Avec un bus standard, tous les arrêts sont desservis, y compris ceux qui ne sont pas systématiquement utilisés. Certains détours sont donc effectués pour rien, ce qui génère une perte de temps et des kilomètres superflus. Avec le principe bus agile, les arrêts de bus qui ne sont pas fréquemment utilisés sont desservis uniquement sur demande. Cela permet d'être plus efficace et ainsi de pouvoir proposer des arrêts supplémentaires, eux aussi sur demande, et ainsi d'augmenter le nombre d'habitants et d'emplois desservis.

Le système s'appuie également sur l'horaire cadencé (le bus passe chaque heure à la même minute), permettant d'organiser des connexions garanties entre lignes de bus, et avec le Léman Express, ce qui démultiplie les liaisons possibles avec le réseau.

Lorsque le principe du bus agile sera appliqué sur l'ensemble des 4 communautés de communes couvertes par Proxim iTi, cela permettra ainsi :

- L'ajout de plus de 200 arrêts sur le réseau des lignes régulières Proxim iTi
- La desserte de plus de 10 000 habitants supplémentaires
- La desserte de près de 2 000 emplois supplémentaires
- Une amélioration des horaires avec la mise en place d'un cadencement
- De nombreuses liaisons supplémentaires, en direct ou via une connexion entre les bus ou avec les trains



# 21 octobre 2024 : démarrage de la phase pilote

La phase pilote prévoit le déploiement du système sur le périmètre des lignes C, E, F, G, H et K, ainsi que dans tous les territoires non desservis par le réseau. Les lignes A, B, D', I et L sont inchangées tandis que le trajet de la ligne D est modifié dans la commune de Bonneville.

A noter : durant la phase pilote, les lignes 460 et 470 assurent des dessertes provisoires dans les zones qui seront traitées en 2<sup>ème</sup> phase. Les arrêts concernés sont desservis uniquement sur demande et seulement toutes les deux heures.

La mise en place du principe bus agile sur le réseau Proxim iTi se fait en 2 étapes :

**1<sup>ère</sup> phase** (la phase pilote)

**à partir du 21 octobre 2024**

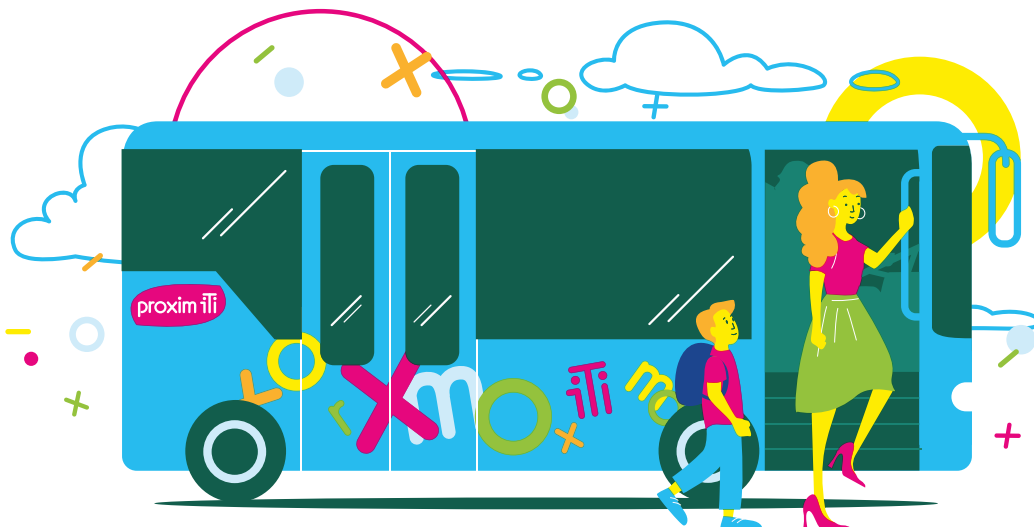
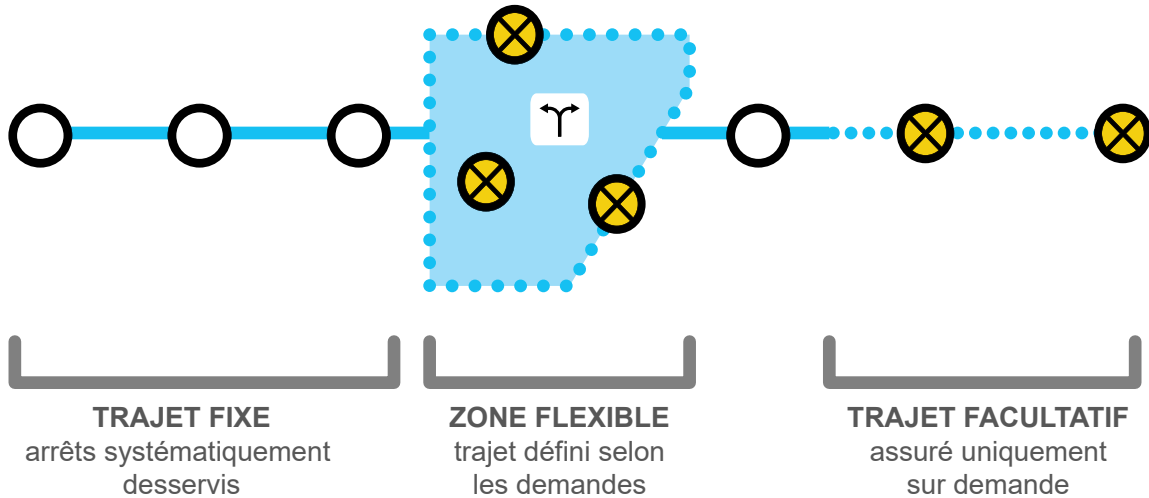
**2<sup>nde</sup> phase courant de l'année 2025**

pour couvrir l'ensemble du réseau

## Comment ça marche ?

L'itinéraire des lignes de bus est construit en temps réel en combinant à la fois des parties fixes et des parties flexibles, composées d'arrêts sur demande. Grâce à cette « agilité », le bus dessert systématiquement les arrêts fréquemment utilisés et n'effectue que les détours nécessaires dans les zones moins fréquentées, en fonction des demandes des usagers. Une réserve de temps est prévue dans les horaires de chaque ligne pour répondre au maximum de besoins.

Dans le cas exceptionnel où cette réserve de temps ne suffirait pas (par exemple : un trop grand nombre d'arrêts demandés ou des conditions de circulation dégradées), le système activera automatiquement une navette supplémentaire (dite « de délestage ») pour compléter la ligne et ainsi garantir le respect de l'heure maximale d'arrivée pour tous les usagers.



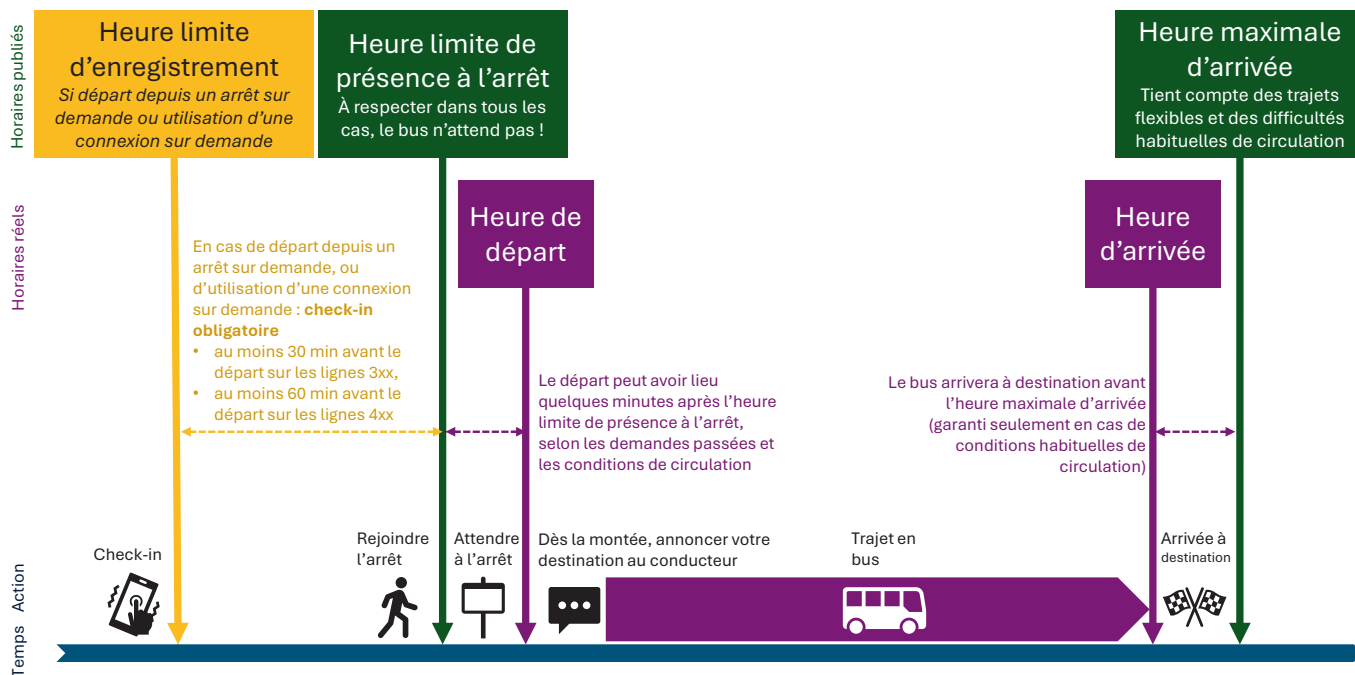
# Et concrètement, pour l'utilisateur ?

Pour l'utilisateur, deux principales nouveautés apparaissent :

1. La présentation des horaires évolue, en remplaçant l'heure de passage unique par des plages minimum et maximum, permettant de tenir compte des zones flexibles et des variations de trafic routier.
2. Pour partir d'un arrêt sur demande ou pour utiliser une connexion sur demande, il est nécessaire d'effectuer un check-in avant l'heure limite d'enregistrement (30 minutes avant le départ, ou 60 minutes pour les lignes numérotées 4XX). Pour un départ depuis un arrêt systématique, rien ne change.

**Dans tous les cas :**

- Départ : se présenter à l'arrêt avant l'heure limite de présence à l'arrêt
- Arrivée : l'utilisateur arrive avant l'heure maximale d'arrivée indiquée sur la grille horaire.



# Comment prendre le bus ?

Types d'arrêts et de connexions	Pour monter dans le bus et/ou faire une connexion	Pour descendre
=> arrêt desservi systématiquement	Attendre le bus à l'arrêt choisi. Faire signe au conducteur lorsque le bus approche	A la montée dans le bus, Annoncer au conducteur la destination souhaitée.
=> arrêt desservi sur demande	Effectuer le check-in avant l'heure limite d'enregistrement (1) via l'app BusCheckIn ou par tél. au 04 50 62 29 39	
=> connexion systématique	Descendre du 1er bus. La connexion est assurée avec le 2ème bus sans enregistrement préalable (même en cas de retard)	
=> connexion sur demande	Effectuer le check-in avant l'heure limite d'enregistrement (1) via l'app BusCheckIn ou par tél. au 04 50 62 29 39	

**S'enregistrer pour partir d'un arrêt sur demande ou utiliser une connexion sur demande :**

**app BusCheckIn à télécharger ou par téléphone au 04 50 62 29 39**

(1) : enregistrement au moins 30 minutes avant le départ (sauf lignes 450, 460 et 470 : au moins 60 minutes avant le départ)

# Comment payer votre déplacement ?

## Le ticket unité

Valable 1H.  
Il n'est pas nominatif.

Acheter un ticket...

sur l'application MyBus

dans les agences  
Proxim iTi et Proxi Vélo

dans les commerces  
dépositaires

par SMS  
lorsque le bus approche  
(envoyer «1H» au 93074)

dans le bus : paiement  
**uniquement par carte**

## Le Pass 10 déplacements

Valable pour 10 trajets d'1H.  
Il n'est pas nominatif.

Acheter un pass...

sur l'application MyBus

dans les agences  
Proxim iTi et Proxi Vélo

dans les commerces  
dépositaires

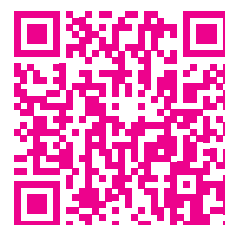
## L'abonnement

Valable 1 mois ou  
1 an et nominatif  
(pièce d'identité à  
présenter en cas  
de contrôle).

Acheter un  
abonnement...

sur l'application  
MyBus

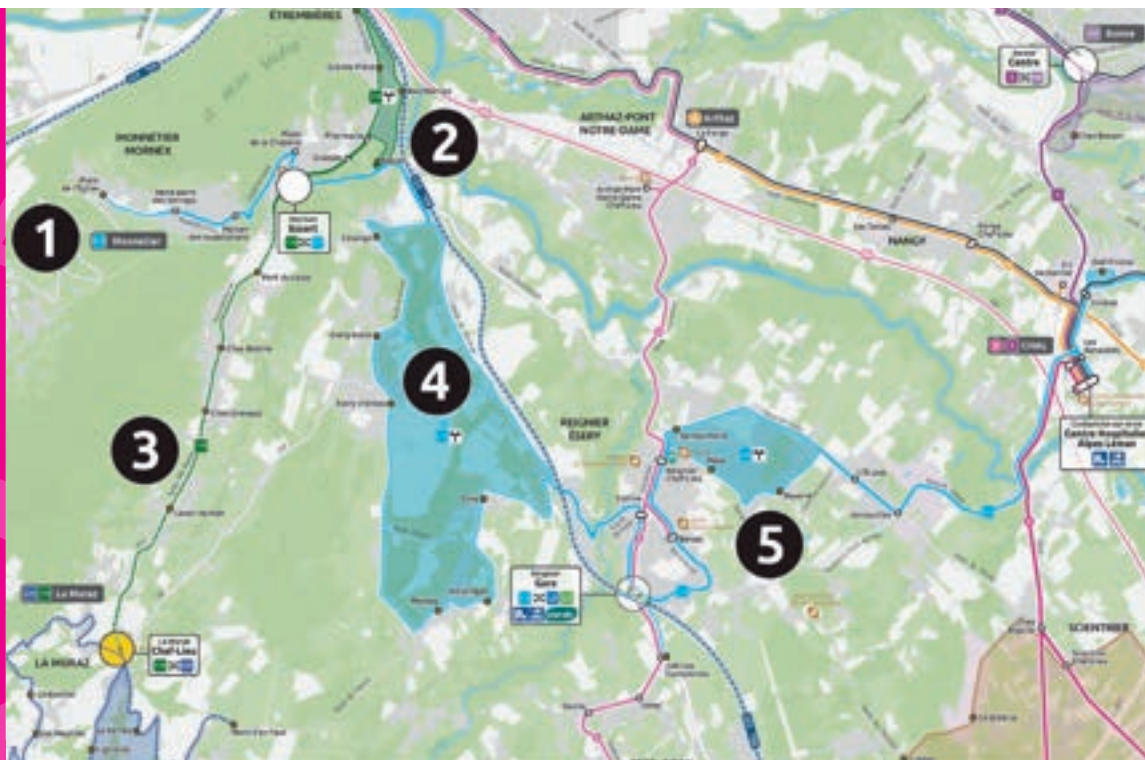
auprès des  
agences Proxim iTi  
et Proxi Vélo



Nos tarifs et la liste des  
dépositaires :

[www.proximiti.fr/tarifs-et-abonnements/](http://www.proximiti.fr/tarifs-et-abonnements/)

# Zoom sur... les nouveautés sur le secteur 1 : Monnetier-Mornex, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Nangy, Reignier-Esery



## 1 Monnetier

**Augmentation de la fréquence, horaire cadencé toutes les heures** vers Mornex et Annemasse

**Une connexion rapide** est dorénavant nécessaire à Mornex en direction d'Annemasse

**Nouvelle liaison toutes les heures** à Mornex vers Reignier (Léman Express pour Annecy), le CHAL, St Jeoire, Marignier

**Suppression de la liaison** vers La Muraz (reste possible avec une correspondance longue à Mornex)

**Modification des arrêts** : l'arrêt Place de l'Église est dorénavant desservi uniquement sur demande hors des heures de pointe

## 2 Mornex Centre

**Augmentation de la fréquence et horaire cadencé toutes les heures** vers Annemasse, Monnetier et La Muraz

**Une connexion rapide** est dorénavant nécessaire à l'arrêt Essert pour se rendre à Monnetier

**Depuis les arrêts Essert et Pl. de la Chapelle : nouvelle liaison toutes les heures** vers Reignier, le CHAL, St Jeoire et Marignier, avec connexion rapide sur demande toutes les heures à Reignier avec le Léman Express vers Annecy

**Connexion rapide sur demande toutes les deux heures** à La Muraz vers Arbusigny, La Roche-sur-Foron

**Modification des arrêts** : nouveaux arrêts sur demande : Grande Pièce, Bas-Mornex et Pâquis, nouvel arrêt systématique : Essert, arrêt Fruitière supprimé

## 3 Route des Bornes

**Augmentation de la fréquence et horaire cadencé toutes les heures** vers Mornex et Annemasse

**Nouvelle connexion rapide sur demande toutes les heures** à Mornex vers Reignier (Léman Express pour Annecy), le CHAL, St Jeoire, Marignier

**Connexion rapide sur demande toutes les deux heures** à La Muraz vers Arbusigny et La Roche-sur-Foron

**Suppression de la liaison** vers Monnetier (reste possible avec une correspondance longue à Mornex)

## 4 Esery / Arculinges

**Périmètre nouvellement desservi** par une zone flexible (tous les arrêts sur demande)

**Liaisons toutes les heures** vers Reignier, le CHAL, St Jeoire et Marignier d'une part ; vers Mornex et Monnetier d'autre part

**Connexion rapide sur demande toutes les heures** à Mornex vers La Muraz

**Connexion rapide sur demande toutes les heures** à Reignier avec le Léman Express vers Annemasse et Annecy

## 5 Reignier Centre

**Augmentation de la fréquence, horaire cadencé toutes les heures et extension de la desserte existante** vers la gare, Monnetier-Mornex et La Muraz d'une part ; le CHAL, Marcellaz, l'hôpital de la Tour, et Marignier d'autre part

**Connexion rapide sur demande toutes les heures** à la gare avec le Léman Express vers Annemasse

**Modification des arrêts** : nouveaux arrêts sur demande Môle et Ravoire, l'arrêt Gendarmerie est dorénavant desservi uniquement sur demande

## Lignes A et I inchangées

Durant la phase pilote, les lignes A et I ne sont pas modifiées

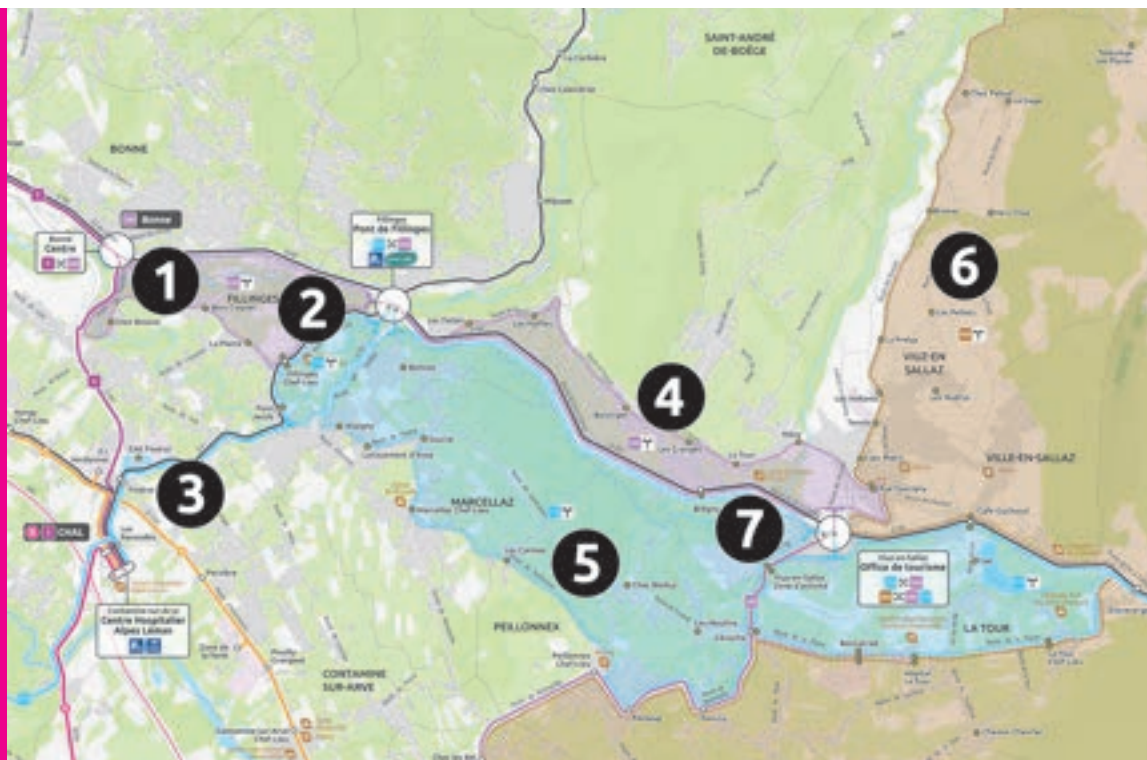
Elles évolueront lors de la 2ème phase sur le même principe que les lignes C et H : horaire cadencé toutes les heures, arrêts sur demande supplémentaires et nouvelles liaisons



**Plans non contractuels**  
Voir le plan détaillé en vigueur sur [proximiti.fr](http://proximiti.fr)

# Zoom sur... les nouveautés sur le secteur 2 :

Fillinges, Contamine-sur-Arve, Marcellaz, Viuz-en-Sallaz



## 1 Fillinges La Plaine

**Périmètre nouvellement desservi** par une zone flexible (tous les arrêts sur demande)

**Liaisons toutes les heures** vers Bonne d'une part, et Viuz-en-Sallaz, l'Hôpital de la Tour, Bonneville, Ayze, Marignier d'autre part

**Connexions rapides toutes les heures** à Bonne vers Annemasse, au Pont de Fillinges vers Marcellaz, à Viuz-en-Sallaz-vers St Jeoire

## 2 Fillinges Chef-Lieu

**Augmentation de la fréquence, horaire cadencé toutes les heures, et extension de la desserte existante** vers le CHAL, Reignier, Monnetier-Mornex et La Muraz d'une part ; Marcellaz, Viuz-en-Sallaz, l'Hôpital de la Tour, St Jeoire et Vougy d'autre part

**Desserte sur demande** : le chef-lieu de Fillinges est désormais desservi uniquement sur demande

**Nouvelles liaisons toutes les heures** vers Bonne d'une part, Bonneville, Ayze et Marignier d'autre part

**Connexion rapide toutes les heures** à Bonne vers Annemasse

## 3 Findrol / CHAL

**Augmentation de la fréquence, horaire cadencé toutes les heures, et extension de la desserte existante** vers Reignier, Monnetier-Mornex et La Muraz d'une part ; Fillinges, Marcellaz, Viuz-en-Sallaz, l'Hôpital de la Tour, St Jeoire d'autre part

**Desserte sur demande** : la ZAE Findrol est dorénavant desservie uniquement sur demande

**Nouvel arrêt sur demande** au Pont Jacob

## 4 Quartier Brégný

**Périmètre nouvellement desservi** par une zone flexible (tous les arrêts sur demande)

**Liaisons toutes les heures** vers Fillinges et Bonne d'une part ; vers Viuz-en-Sallaz, l'Hôpital de la Tour, Bonneville et Marignier d'autre part

**Connexions rapides toutes les heures** à Bonne vers Annemasse ; au Pont de Fillinges vers le CHAL, Reignier, Monnetier-Mornex et La Muraz ; à Viuz-en-Sallaz vers St Jeoire, Marignier et Vougy

## 5 Marcellaz

**Commune à nouveau desservie** par une zone flexible (tous les arrêts sont sur demande)

**Liaisons toutes les heures** vers Viuz-en-Sallaz, l'Hôpital de la Tour, St-Jeoire, Marignier, Vougy d'une part, vers Fillinges, le CHAL, Reignier, Monnetier-Mornex et La Muraz d'autre part

**Connexions rapides toutes les heures** au Pont de Fillinges vers Bonne puis Annemasse, à Viuz-en-Sallaz vers Bonneville

## 6 Hauts de Viuz-en-Sallaz

**Périmètre nouvellement desservi** par une zone flexible (tous les arrêts sur demande)

**Liaison toutes les deux heures** vers Viuz-en-Sallaz, Bonneville et Marignier d'une part ; Onnion et Mégevette d'autre part

## 7 Viuz-en-Sallaz

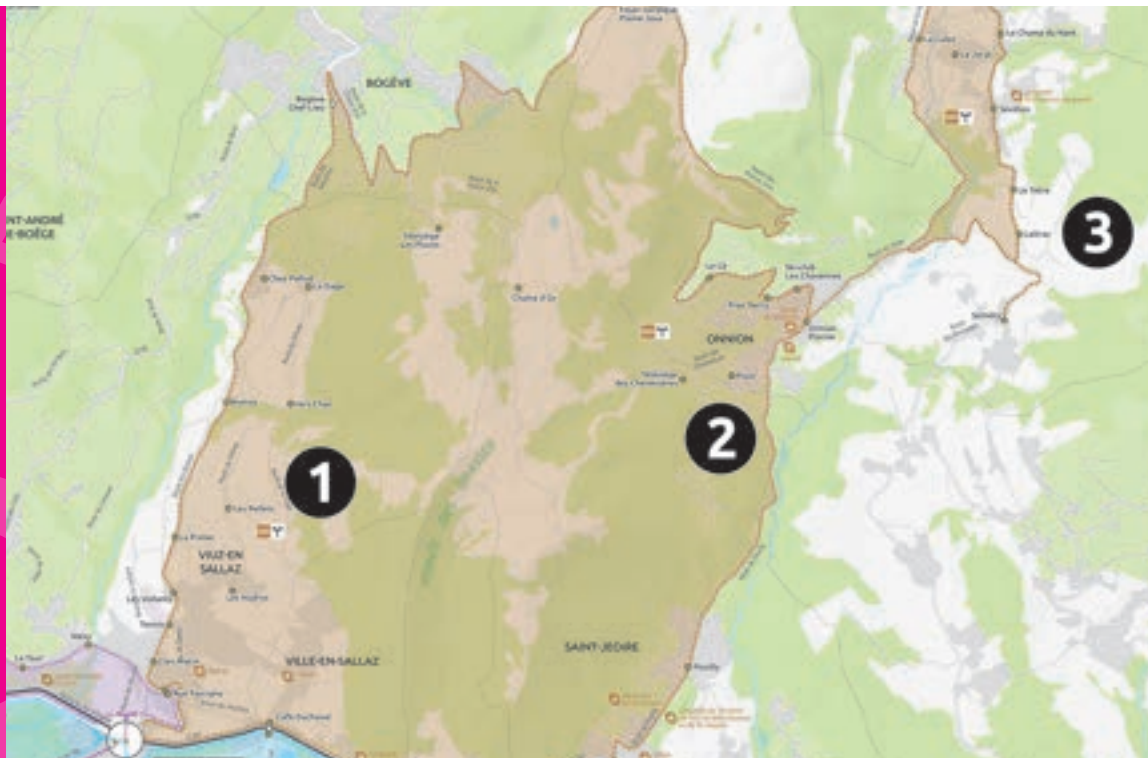
**Augmentation de la fréquence et horaire cadencé toutes les heures et extension de la desserte existante** vers le CHAL, Reignier, Monnetier-Mornex, La Muraz, Marcellaz, Bonne, Bonneville, Ayze, St-Jeoire, Marignier

**Nouvelle liaison sur demande toutes les deux heures** vers Onnion et Mégevette

**Connexion rapide toutes les heures** à Bonne vers Annemasse

**Desserte sur demande** : les arrêts Rue Faucigny, Brégný et Zone d'activité sont dorénavant desservis uniquement sur demande.

# Zoom sur... les nouveautés sur le secteur 3 : Onnion, Mégevette



## NOUVELLES LIGNES

### 1 Hauts de Viuz-en-Sallaz

Périmètre nouvellement desservi par une zone flexible (tous les arrêts sur demande)

Liaison toutes les deux heures vers Viuz-en-Sallaz, Bonneville et Marignier d'une part ; Onnion et Mégevette d'autre part

### 2 Onnion

Commune nouvellement desservie par une zone flexible (tous les arrêts sur demande)

Liaison toutes les deux heures vers Viuz-en-Sallaz, Bonneville, St Jeoire et Marignier d'une part ; Mégevette d'autre part

### 3 Mégevette

Commune nouvellement desservie par une zone flexible (tous les arrêts sur demande)

Liaison toutes les deux heures vers Viuz-en-Sallaz, Bonneville, St Jeoire et Marignier d'une part ; Mégevette d'autre part

### Lignes ski intégrées

Les navettes skieurs sont intégrées dans la ligne 450, et ne sont pas modifiées



Plans non contractuels  
Voir le plan détaillé en vigueur sur [proximiti.fr](http://proximiti.fr)



# Zoom sur... les nouveautés sur le secteur 4 : Arbusigny, La Chapelle-Rambaud, Pers-Jussy, Éteaux



## 1 Arbusigny zone rurale

**Périmètre nouvellement desservi** par une zone flexible (tous les arrêts sur demande)

**Liaison toutes les deux heures** vers La Roche-sur-Foron et Orange d'une part ; vers La Muraz d'autre part

**Connexion rapide sur demande toutes les deux heures** à La Roche-sur-Foron avec le Léman Express vers Annemasse et Annecy

**Connexion rapide sur demande toutes les deux heures** à La Muraz vers Mornex et Annemasse

## 2 Arbusigny Chef-Lieu

**Ligne I inchangée** (liaison vers Reignier et Annemasse)

**Nouvelle liaison toutes les deux heures** vers La Roche-sur-Foron et Orange d'une part ; vers La Muraz d'autre part

**Connexion rapide sur demande toutes les deux heures** à La Roche-sur-Foron avec le Léman Express vers Annemasse et Annecy

**Connexion rapide sur demande toutes les deux heures** à La Muraz vers Mornex

## 3 Pers-Jussy Bas

**Périmètre nouvellement desservi** par une offre provisoire complémentaire à la ligne I (évolution prévue lors de la 2ème phase), composée d'une zone flexible (tous les arrêts sur demande)

**Liaison toutes les deux heures** vers La Roche-sur-Foron

## 4 Pers-Jussy Haut et La Chapelle Rambaud

**Périmètre nouvellement desservi** par une zone flexible (tous les arrêts sur demande)

**Liaison toutes les deux heures** vers La Roche-sur-Foron et Orange d'une part ; vers Arbusigny et La Muraz d'autre part

**Connexion rapide sur demande toutes les deux heures** à La Roche-sur-Foron avec le Léman Express vers Annemasse et Annecy

**Connexion rapide sur demande toutes les deux heures** à La Muraz vers Mornex et Annemasse

## 5 Éteaux zone rurale

**Périmètre nouvellement desservi** par une zone flexible (tous les arrêts sur demande)

**Liaison toutes les deux heures** vers La Roche-sur-Foron et Orange d'une part ; vers La Chapelle Rambaud, Arbusigny, La Muraz d'autre part

**Connexion rapide sur demande toutes les deux heures** à La Roche-sur-Foron avec le Léman Express vers Annemasse et Annecy

**Connexion rapide sur demande toutes les deux heures** à La Muraz vers Mornex

## Lignes I et L inchangées

Durant la phase pilote, les lignes I et L ne sont pas modifiées

Elles évolueront lors de la 2ème phase sur le même principe que les lignes C, H et K : horaire cadencé toutes les heures, arrêts sur demande supplémentaires et nouvelles liaisons

# Zoom sur... les nouveautés sur le secteur 5 :

Scientrier, Arenthon, Amancy, Faucigny, Peillonex, Bonneville



## 1 Faucigny / Peillonex

**Augmentation de la fréquence, horaire cadencé toutes les heures, et extension de la desserte existante** vers Bonneville, AYZE et Marignier d'une part ; Viuz-en-Sallaz et Bonne d'autre part

**Une connexion rapide** est dorénavant nécessaire à Bonne en direction d'Annemasse

**Connexion rapide sur demande toutes les heures** à Viuz-en-Sallaz vers Marcellaz, au Pont de Fillinges vers le CHAL, Reignier, La Muraz, et à Marignier vers St-Jeoire

**Connexion toutes les heures** à Bonneville avec le Léman Express vers Annemasse

## 2 St Jean de Tholome

**Commune à nouveau desservie** par une zone flexible (tous les arrêts sur demande)

**Liaison toutes les deux heures** vers Bonneville et Marignier d'une part ; Viuz-en-Sallaz, Onnion et Mégevette d'autre part

## 3 Arenthon

**Périmètre nouvellement desservi** par une offre provisoire complémentaire à la ligne B (évolution prévue lors de la 2ème phase), composée d'une zone flexible (tous les arrêts sur demande)

**Liaison toutes les deux heures** vers St-Pierre en Faucigny

**Connexion toutes les deux heures** à St-Pierre en Faucigny avec le Léman Express vers Bonneville, La Roche-sur-Foron et Annemasse

## 4 Hauts de Bonneville

**Périmètre nouvellement desservi** par une zone flexible (tous les arrêts sur demande)

**Liaison toutes les deux heures** vers Bonneville et Brizon d'une part ; Marignier, Viuz-en-Sallaz, Mégevette d'autre part

## 5 Bonneville

**Nouveau tracé sur la ligne D** : elle dessert dorénavant la gare et le centre. L'arrêt Colonne n'est plus desservi.

**Nouvelle liaison sur demande toutes les deux heures** vers Brizon d'une part, St Jean de Tholome, Onnion, Mégevette d'autre part

**Augmentation de la fréquence, horaire cadencé toutes les heures, et extension de la desserte existante** vers AYZE et Marignier d'une part ; Faucigny, Viuz-en-Sallaz, Fillinges Chef Lieu et Bonne d'autre part

**Une connexion rapide** est dorénavant nécessaire à Bonne en direction d'Annemasse

**Connexions rapides sur demande toutes les heures** à Marignier vers St-Jeoire, à Viuz-en-Sallaz vers Marcellaz

**Suppression de la ligne F** : reprise jusqu'à Marignier par la ligne 350. La liaison vers Vougy s'effectue dorénavant via la ligne D.

## Lignes A, B et D' inchangées

Durant la phase pilote, les lignes A, B et D' ne sont pas modifiées

Elles évolueront lors de la 2ème phase sur le même principe que les lignes C, H et K : horaire cadencé toutes les heures, arrêts sur demande supplémentaires et nouvelles liaisons

# Zoom sur... les nouveautés sur le secteur 6 :

Ville-en-Sallaz, La Tour, St-Jeoire, St-Jean-de-Tholome



## 1 Ville-en-Sallaz / La Tour

**Augmentation de la fréquence, horaire cadencé toutes les heures, et extension de la desserte existante** vers St-Jeoire, Marignier, Vougy d'une part ; vers Viuz-en-Sallaz, Marcellaz, Fillinges, le CHAL, Reignier, Monnetier-Mornex, La Muraz d'autre part

**Desserte sur demande** : tous les arrêts sont dorénavant desservis sur demande

**Nouvelle liaison toutes les heures** depuis l'Hôpital de la Tour vers Bonneville et le CHAL

**Nouvelle liaison toutes les deux heures** vers Onnion et Mégevette

**Connexions rapides toutes les heures** à Viuz-en-Sallaz vers le quartier de Brégnay et Bonne, puis vers Annemasse, à Marignier vers Ayze et Bonneville

## 2 St-Jeoire

**Augmentation de la fréquence, horaire cadencé toutes les heures, et extension de la desserte existante** vers Marignier, Vougy d'une part ; vers l'hôpital de la Tour, Viuz-en-Sallaz, Marcellaz, Fillinges, le CHAL, Reignier, Monnetier-Mornex, La Muraz d'autre part

**Nouvel arrêt** : St-Jeoire Centre commercial

**Nouvelle liaison toutes les deux heures** vers Pouilly, Onnion et Mégevette

**Connexions rapides toutes les heures** à Viuz-en-Sallaz vers le quartier de Brégnay et Bonne, puis vers Annemasse, à Marignier vers Ayze et Bonneville

## 3 St-Jean de Tholome

**Commune à nouveau desservie** par une zone flexible (tous les arrêts sur demande)

**Liaison toutes les deux heures** vers Bonneville et Marignier d'une part ; Viuz-en-Sallaz, Onnion et Mégevette d'autre part

## 4 Route du Coteau

**Périmètre nouvellement desservi** par une zone flexible (tous les arrêts sur demande)

**Liaison toutes les deux heures** vers Bonneville et Marignier d'une part ; Viuz-en-Sallaz, Onnion et Mégevette d'autre part

## 5 Route du Giffre

**Augmentation de la fréquence, horaire cadencé toutes les heures, et extension de la desserte existante** vers Marignier, Vougy d'une part ; vers l'hôpital de la Tour, Viuz-en-Sallaz, Marcellaz, Fillinges, le CHAL, Reignier, Monnetier-Mornex, La Muraz d'autre part

**Arrêts sur demande** : tous les arrêts sont dorénavant desservis uniquement sur demande

**Nouveaux arrêts** : Maisons Neuves et Pont du Maroc



Plans non contractuels

Voir le plan détaillé en vigueur sur [proximiti.fr](http://proximiti.fr)

# Zoom sur... les nouveautés sur le secteur 7 :

La Roche-sur-Foron, St-Pierre-en-Faucigny, St Sixt, St Laurent, Glières-Ual-de-Borne



## 1 La Roche-sur-Foron

**Nouvelle liaison sur demande toutes les deux heures** vers Orange d'une part ; La Chapelle Rambaud, Arbusigny, La Muraz d'autre part

**Connexion rapide sur demande toutes les deux heures** à La Muraz vers Mornex

**Nouvelle liaison** vers la gare de Bonneville, grâce à un nouveau trajet pour la ligne D dans le centre de Bonneville, en complément de la ligne D' inchangée

## 2 St Pierre en Faucigny zone rurale

**Périmètre nouvellement desservi** par une offre provisoire complémentaire à la ligne B (évolution prévue lors de la 2<sup>ème</sup> phase), composée d'une zone flexible (tous les arrêts sur demande)

**Liaison toutes les deux heures** vers la gare  
**Connexion toutes les deux heures** à la gare de St-Pierre en Faucigny avec le Léman Express vers Bonneville, La Roche-sur-Foron et Annemasse

## 3 Éteaux zone rurale

**Périmètre nouvellement desservi** par une zone flexible (tous les arrêts sur demande)

**Liaison toutes les deux heures** vers La Roche-sur-Foron et Orange d'une part ; vers La Chapelle Rambaud, Arbusigny, La Muraz d'autre part

**Connexion rapide sur demande toutes les deux heures** à La Roche-sur-Foron avec le Léman Express vers Annemasse et Annecy

**Connexion rapide sur demande toutes les deux heures** à La Muraz vers Mornex

## 4 La Roche-sur-Foron sud

**Périmètre nouvellement desservi** par une offre provisoire (évolution prévue lors de la 2<sup>ème</sup> phase), composée d'une zone flexible (tous les arrêts sur demande)

**Liaison toutes les deux heures** vers la gare de La Roche sur Foron

**Connexion sur demande toutes les deux heures** à la gare de La Roche-sur-Foron avec le Léman Express vers Annemasse, Bonneville et Marignier

## 5 Orange

**Nouvelle liaison sur demande toutes les deux heures** vers La Roche-sur-Foron, Éteaux, La Chapelle Rambaud, Arbusigny, La Muraz

**Connexion sur demande toutes les deux heures** à la gare de La Roche-sur-Foron avec le Léman Express vers Annemasse, Bonneville et Marignier

**Connexion rapide sur demande toutes les deux heures** à La Muraz vers Mornex

## 6 Ual de Borne

**Augmentation de la fréquence, circulation aussi en vacances, horaire cadencé toutes les deux heures, et extension de la desserte existante** vers St-Pierre-en-Faucigny

**Desserte sur demande** : toutes les nouvelles offres sont assurées uniquement sur demande. Les courses existantes de la ligne E sont inchangées: elles circulent systématiquement uniquement en période scolaire

**Nouveaux arrêts sur demande** : Pont de la Douane, La Rivière et Pont Nord

## Lignes B, D' et L inchangées

Durant la phase pilote, les lignes B, D' et L ne sont pas modifiées

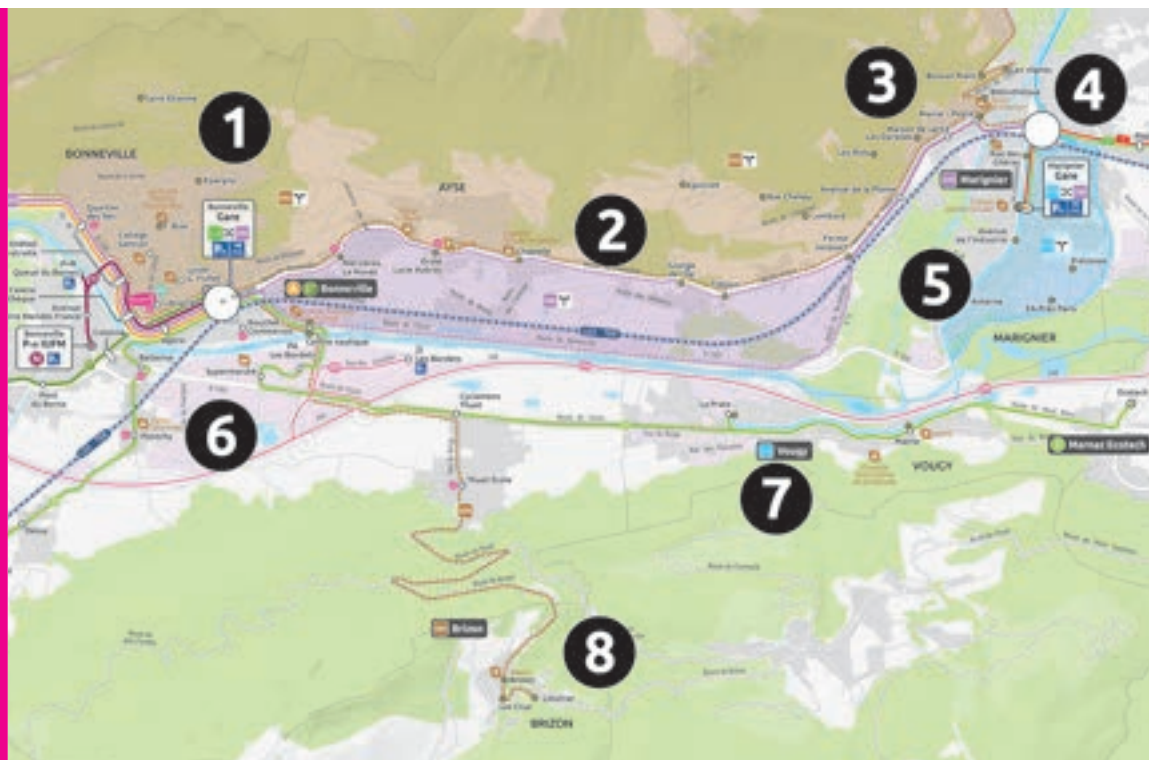
Elles évolueront lors de la 2<sup>ème</sup> phase sur le même principe que les lignes C, H et K : horaire cadencé toutes les heures, arrêts sur demande supplémentaires et nouvelles liaisons



**Plans non contractuels**

**Voir le plan détaillé en vigueur sur [proximiti.fr](http://proximiti.fr)**

# Zoom sur... les nouveautés sur le secteur 8 : Ayze, Marignier, Vougy, Brizon



## 1 Hauts de Bonneville

**Périmètre nouvellement desservi** par une zone flexible (tous les arrêts sur demande)

**Liaison toutes les deux heures** vers Bonneville et Brizon d'une part ; Marignier, Viuz-en-Sallaz, Mégevette d'autre part

## 2 Ayze

**Augmentation de la fréquence, horaire cadencé toutes les heures, et extension de la desserte existante** vers Bonneville Centre, Viuz-en-Sallaz, Bonne d'une part ; Marignier d'autre part

**Desserte sur demande** : tous les arrêts d'Ayze sont dorénavant desservis uniquement sur demande

**Suppression de la liaison avec Vougy** : elle reste néanmoins possible via une correspondance longue à Marignier ou Bonneville

**Connexion rapide sur demande toutes les heures** à Marignier vers St-Jeoire

## 3 Hauts de Marignier

**Périmètre nouvellement desservi** par une zone flexible (tous les arrêts sur demande)

**Liaison toutes les deux heures** vers Bonneville et Brizon d'une part ; Marignier, Viuz-en-Sallaz, Mégevette d'autre part

## 4 Marignier Gare

**Augmentation de la fréquence, horaire cadencé toutes les heures, et extension de la desserte existante** vers Ayze, Bonneville, Faucigny, Bonne d'une part ; St-Jeoire, l'Hôpital de la Tour, Viuz-en-Sallaz, le CHAL d'autre part ; ainsi que vers Vougy

**Nouvelle liaison sur demande toutes les deux heures** vers les hauts de Marignier et de Bonneville d'une part et la route du Coteau, Onnion et Mégevette d'autre part

## 5 Marignier Sud

**Augmentation de la fréquence, horaire cadencé toutes les heures** vers Vougy et la gare de Marignier, puis St-Jeoire, l'Hôpital de la Tour, Viuz-en-Sallaz, le CHAL

**Suppression de la liaison vers Bonneville** : assurée par le train ou via une correspondance longue à Marignier ou Vougy. Cette situation devrait être corrigée lors de la 2ème phase.

**Desserte sur demande** : tous les arrêts de Marignier Sud sont dorénavant desservis uniquement sur demande

## 6 Bonneville

Voir secteur 4

## 7 Vougy

**Augmentation de la fréquence, horaire cadencé toutes les heures, réorientation de la desserte** vers Marignier puis St-Jeoire, Hôpital de la Tour, Viuz-en-Sallaz, Fillinges

**Suppression de la liaison vers Ayze** : elle reste néanmoins possible via une correspondance longue à Marignier ou Bonneville

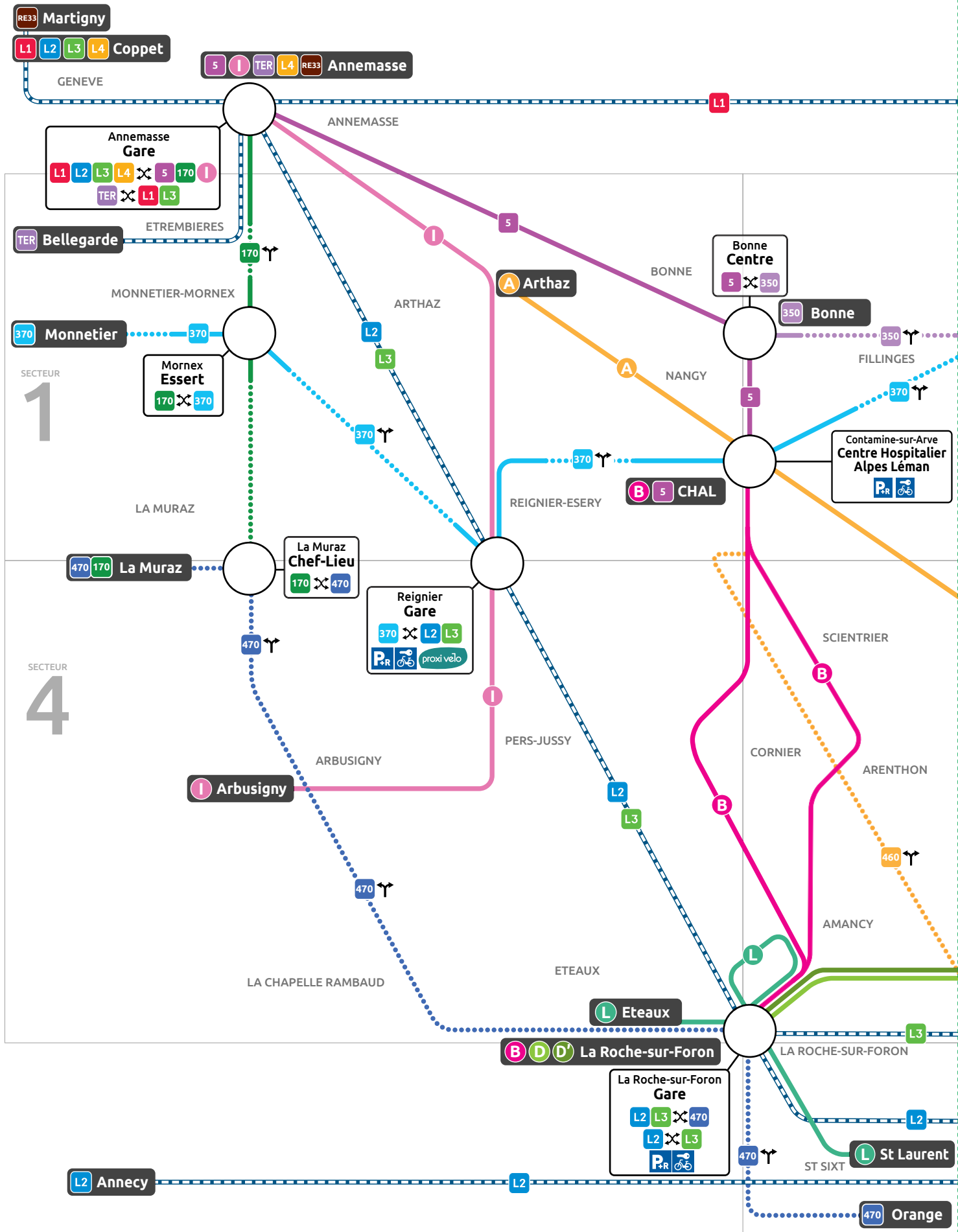
**Nouvelle liaison rapide vers Bonneville** : la ligne D passe dorénavant par la gare et le centre de Bonneville, assurant une desserte plus fréquente et plus rapide que la ligne F actuelle

## 8 Brizon

**Commune nouvellement desservie** par une zone flexible (tous les arrêts sur demande)

**Liaison toutes les deux heures** vers Bonneville

# En un coup d'œil : le plan global du réseau



Attention : Phase pilote.  
 Plan indicatif établi en septembre 2024.  
 Des arrêts sont susceptibles de modification.  
 Se référer au site internet [www.proximiti.fr](http://www.proximiti.fr)

**FILLINGES** commune desservie

**140 Monnetier** direction de la ligne

connexion entre les lignes

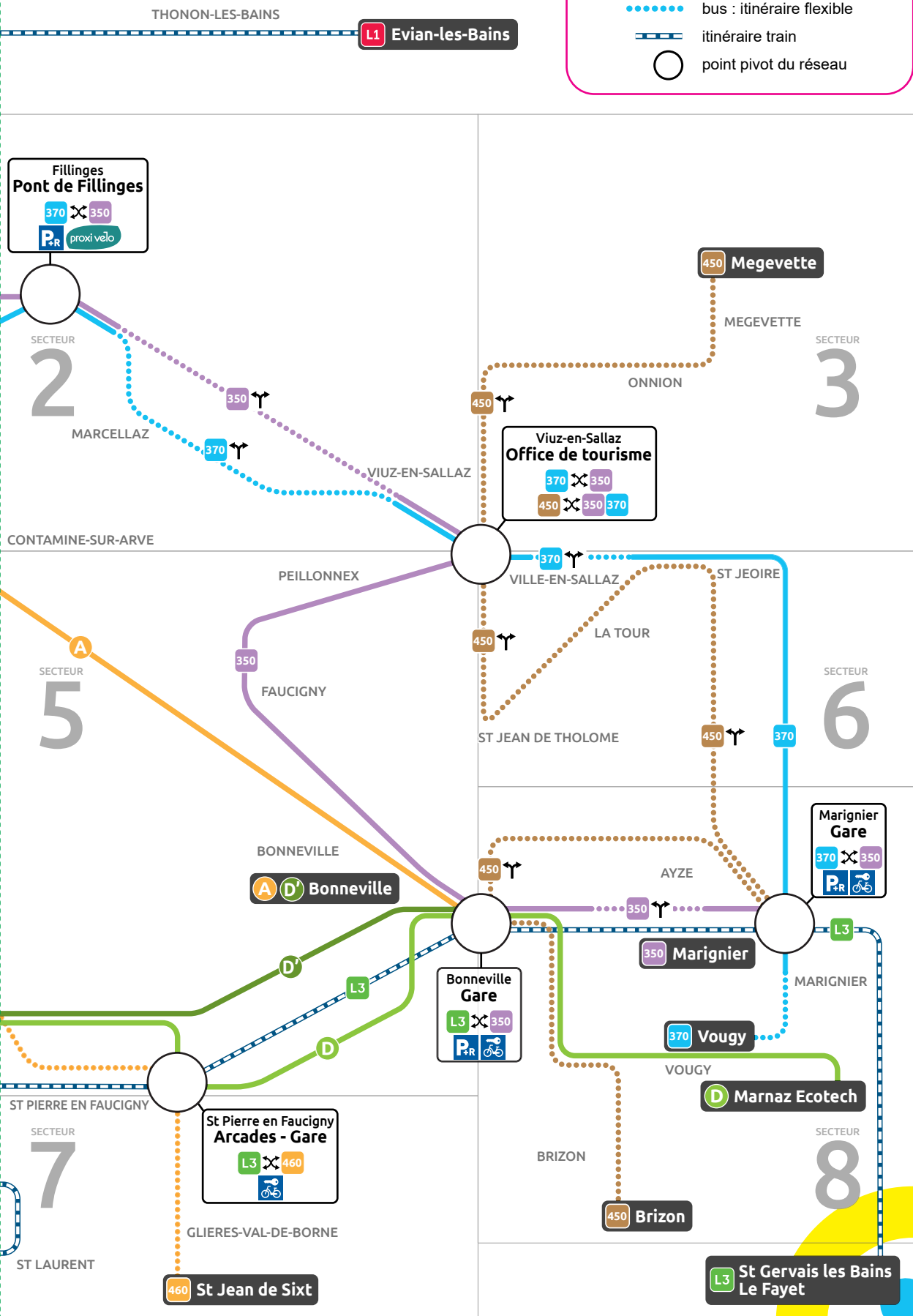
zone flexible

bus : itinéraire fixe

bus : itinéraire flexible

itinéraire train

point pivot du réseau



# Infos pratiques

## Préparez votre déplacement en bus...



**Le plan du réseau**  
[www.proximiti.fr/  
le-reseau-proximiti](http://www.proximiti.fr/le-reseau-proximiti)



**S'enregistrer pour partir d'un arrêt sur demande ou utiliser une connexion sur demande :**  
**app BusCheckIn à télécharger ou par téléphone au 04 50 62 29 39**



**Les tarifs et les modes de paiement :**  
[www.proximiti.fr/  
tarifs-et-abonnements/](http://www.proximiti.fr/tarifs-et-abonnements/)



**Paiement avec l'application MyBus :**  
[www.mybus.io/  
auto-install/mybus/](http://www.mybus.io/auto-install/mybus/)

## Le principe « bus agile » en 2 mots ?

Pour chaque ligne de bus, les arrêts fréquemment utilisés sont toujours desservis. Une réserve de temps en plus, déjà prévue dans les horaires de la ligne, permet aussi de faire quelques détours si d'autres arrêts sont demandés. Des connexions sur demande sont également proposées. Pour partir d'un arrêt sur demande ou pour utiliser une connexion sur demande, il est nécessaire de s'enregistrer sur **l'app BusCheckIn** ou **par téléphone au 04 50 62 29 39**, au moins 30 minutes avant le départ (et 60 minutes avant le départ pour les lignes 450, 460 et 470). Si de nombreux détours sont demandés pour une même course, pas d'inquiétude, une navette de délestage est envoyée automatiquement par le système, garantissant que tout le monde arrive à l'heure.

### Les avantages du nouveau réseau :

- plus de 200 arrêts en +
- 10 000 habitants desservis en +
- 2 000 emplois desservis en +
- + de connexions
- + de souplesse (enregistrement possible jusqu'à 30 min avant\*)
- Des horaires + adaptés et + lisibles

\* au moins 60 min pour les lignes 450, 460 et 470



## Contact et infos Proxim iTi

56 place de l'Hôtel de Ville  
74130 Bonneville  
[contact@proximiti.fr](mailto:contact@proximiti.fr)  
tél. 04.50.25.63.24.

### Ouverture au public :

**Mardi** 10h-12h15  
14h-18h30

**Mercredi et jeudi** 9h-12h15  
14h-17h15

**Vendredi** 9h-16h30 non-stop

### Suivez nos actualités et infos trafic :

[www.proximiti.fr](http://www.proximiti.fr)

**Facebook** Proximiti service  
de transport et mobilité

**Instagram** [proximiti\\_mobilites](https://www.instagram.com/proximiti_mobilites)

**LinkedIn** Proxim iTi – Syndicat Mixte  
des 4 Communautés de communes

**MyBus** réseau Proxim iTi Bonneville

**Directeur de la publication :**  
Stéphane VALLI

**Comité de rédaction :**  
Olivier KAKOL, Maud PASQUIER

**Crédits visuels** (Sauf mention contraire) :  
Proxim iTi, Latitude Cartagène, Valérie Brossault,  
Bus Agile SA

**Mise en page et impression :**  
Imprimerie Uberti Jourdan

**Tirage :**  
30 000 exemplaires